



AVIS

Conseil Économique Social & Environnemental Régional



Avis sur la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal

Résultat du vote :

UNANIMITÉ

Rapporteur :

M. Nicolas PLANTROU

Le projet de Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2015 a principalement pour objet :

- La constatation de l'affectation du résultat de l'exercice précédent (**241,68 M€**) entre les sections de fonctionnement (117,57 M€) et d'investissement (124,11 M€) ;
- L'ajustement des crédits pluriannuels, des crédits de paiement et des recettes pour tenir compte de l'avancement des projets ou pour des actions et projets nouveaux ;
- L'ajustement des crédits pluriannuels en fonction de l'application des règles de caducité définies dans le Règlement Budgétaire et Financier de la collectivité.

Les ajustements en recettes :

Le montant des recettes nouvelles s'élève à **4,28 M€** et provient principalement :

- d'un ajustement des dotations versées par l'Etat (- 0,68 M€) : Dotation Globale de Fonctionnement, ressources pour la formation professionnelle, TICPE¹ pour sa part compensation,
- d'un ajustement à la hausse des recettes relatives à la fiscalité directe ayant fait l'objet d'une notification (+ 2,41 M€) : CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau), Fonds de péréquation des ressources régionales, dotations pour perte de compensations fiscales,
- du versement d'une compensation financière par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation par la Région (+ 1,65 M€),
- de la reprise d'une provision pour contentieux de 0,9 M€.

Les ajustements en dépenses :

- Les ajustements en **Autorisations de Programme** s'élèvent à **59,87 M€** et se répartissent de la façon suivante :
 - **+ 20,41 M€ au titre des nouveaux projets** (des projets ferroviaires tels que la remise en état de la voie entre Bréauté et Fécamp, la tranchée couverte en rive gauche à Rouen, des travaux d'amélioration des accès nautiques au port de Rouen, la réalisation du terminal d'Alizay, l'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000, la régénération et modernisation des écluses, barrages et autres ouvrages publics présents sur la Seine, etc.),
 - **+ 39,46 M€ au titre de l'avancement des projets** (notamment des actions définies dans le cadre des contrats de territoire signés pour la période 2014-2020 avec la Métropole Rouen Normandie et l'Agglomération Havraise, le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, le renouvellement du parc informatique dans les lycées publics haut-normands, etc.).

Les ajustements en **Autorisations d'Engagement** portent sur un montant de **13,31 M€**, dont :

¹ Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques

- **+ 5,66 M€ au titre des nouveaux projets** (notamment : mise en place des parcours de formation supplémentaires au bénéfice des demandeurs d'emploi², accompagnement de la formation des personnels du secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, groupements de commande avec la Région Basse-Normandie pour l'achat d'électricité et de gaz),
- **+ 7,65 M€ au titre de l'avancement des projets** (renouvellement des marchés relatifs aux points relais conseils, frais financiers afférents aux opérations de maîtrise d'ouvrages mandatées et dépenses inhérentes à la conclusion de protocoles transactionnels, dépenses de fonctionnement liées à l'Appel à Projets sur « l'accompagnement des usages numériques », etc.).

Les ajustements en **application des règles de caducité** définies dans le Règlement Budgétaire et Financier portent sur :

- Annulation des autorisations de programme : - **247,77 M€** (dont 77,2% par caducité d'affectation),
 - Annulation des autorisations d'engagement : - **126,25 M€** (dont 59,7% par caducité d'affectation).
- Les ajustements en **Crédits de Paiement** s'établissent à **13,18 M€**, soit :
 - + 5,01 M€ au titre des investissements,
 - + 8,17 M€ au titre du fonctionnement.

La hausse des dépenses en investissement s'explique essentiellement par l'avancement de certains projets tels que les contrats de territoire signés pour la période 2014-2020 avec la Métropole Rouen Normandie et l'Agglomération Havraise, le solde de subventions versées à des projets d'équipements sportifs, le parc informatique des lycées publics, etc.

Les nouvelles dépenses en fonctionnement concernent essentiellement, d'une part l'avancement des projets suivants : financement des aides relatives au recrutement d'apprentis dans les entreprises de moins de 250 salariés pour l'année scolaires 2014-2015, frais financiers afférents aux opérations de maîtrise d'ouvrages mandatées et dépenses inhérentes à la conclusion de protocoles transactionnels, Emplois d'avenir, etc. ; et d'autre part le financement de nouveaux projets (dont les parcours de formation supplémentaires au bénéfice des demandeurs d'emploi).

L'emprunt d'équilibre

Les ajustements réalisés en recettes et dépenses dans cette Décision Modificative entraînent, grâce à la reprise de l'excédent de clôture 2014, une réduction de l'emprunt d'équilibre de 108,67 M€, portant le besoin prévisionnel d'emprunt pour 2015 à **21,43 M€**.

Ce projet de Décision Modificative conduit à un ajustement à la hausse de 103,05 M€ de l'autofinancement qui atteint **166,39 M€**.

Des dispositions particulières sont également présentées afin de permettre :

² En lien avec la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

- La mise en œuvre du CPER, CPIER et contrat 276,
- La signature de la convention entre la Région et le Fonds Paritaire de Sécurisation des parcours Professionnels,
- La contractualisation des avenants nécessaires à la prolongation des conventions avec les organismes gestionnaires des Centres de Formation des Apprentis,
- La création de postes au sein de la Direction des Politiques Européennes et de la Coopération,
- La prolongation de la convention financière avec l'Université de Rouen concernant le Centre Universitaire de Recherche et d'Innovation en Biologie (CURIB).

Le CESER se félicite du financement de parcours supplémentaires de formation en application de la convention avec le FPSPP dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Personnel Formation.

Il salue l'effort de formation des salariés du secteur du BTP dans la conjoncture actuelle, et prend acte de la mobilisation de fonds pour les primes d'embauche de nouveaux apprentis.

Le CESER donne un avis favorable à la Décision Modificative n°2 du budget principal.